

DOCUMENT DE PROGRAMME

MALI -PNUD-COOPERATION DANOISE

Pays: MALI

Version 18.11.08

Intitulé:

Renforcement des capacités des structures étatiques et des collectivités décentralisées pour atténuer les risques liés aux catastrophes (2008-2011)

La gestion de l'environnement par les secteurs publics et privés, et en particulier les collectivités locales, est renforcée

Effets PNUAD:

Les capacités de l'Etat, des collectivités territoriales, des organisations de la société civile et du secteur privé en matière de prévention et de gestion des catastrophes sont renforcées. Les zones rurales les plus vulnérables bénéficient d'un renforcement de la sécurité alimentaire et d'un développement durable, de services d'énergie durable et de création d'emploi

Effet Programme Pays:

Le système national de prévention et de gestion des crises élémentaires et autres catastrophes naturelles est renforcé

Produits de programme pays escomptés :

Des mécanismes de coordination de la gestion préventive et de réponse aux situations de crises d'urgence sont mis en œuvre.

Les Plans stratégiques de prévention et de réponse aux situations de crise et d'urgence y compris la lutte préventive contre le criquet pèlerin et la grippe aviaire sont mis en œuvre.

Partenaire de mise en œuvre:

Ministère de la Sécurité Intérieure et de la Protection Civile

Partie Responsable:

Direction Générale de la Protection Civile (DGPC)

BREVE DESCRIPTION

Le but du présent projet est de renforcer les capacités de la Direction Générale de la Protection Civile, des structures étatiques et des collectivités locales afin qu'elles puissent mieux prévenir et gérer les catastrophes naturelles. Le projet permettra de poursuivre les activités initiées par le projet de renforcement des capacités nationales en gestion des catastrophes 2004-2007 ayant porté sur l'évaluation des risques, l'élaboration de plans de secours et la sensibilisation des populations à travers tout le pays, et plus particulièrement dans trois régions cibles. En collaboration avec les autres intervenants pour la sécurité alimentaire et la protection de l'environnement, le projet vise à renforcer les capacités des ONG et des OCB pour entreprendre des activités à l'échelle locale ayant un impact non seulement sur la prévention des catastrophes, mais aussi sur l'amélioration des conditions de vie des populations, en luttant contre la pauvreté.

Pour couvrir les activités décrites devant prendre place dans les trois ans, le projet nécessite un financement total de 1.500.000 US \$ mobilisés par le gouvernement du Mali et ses partenaires notamment, la Coopération Danoise, le PNUD et le PMF/FEM.

Le projet reste ouvert aux contributions d'autres partenaires intéressés, conformément à la stratégie de mobilisation de ressources décrite dans ce document.

Période du projet :	2008-2011
Atlas Award ID :	
Début du projet :	Novembre 2008
Fin du projet :	Mars 2011
Date de rencontre de signature :	Novembre 2008
Arrangements de Gestion :	NEX

Plan de travail 2008 :	252.885
Ressources Total requises (\$)	1.500.000
Ressources ordinaires PNUD (\$)	250.000
Danemark (DKK)*	2.000.000
PMF/FEM (\$)	250.000
Gouvernement du Mali (\$)**	500.000
Autres ressources (\$)	100.000

Pour le Programme des Nations Unies pour le Développement

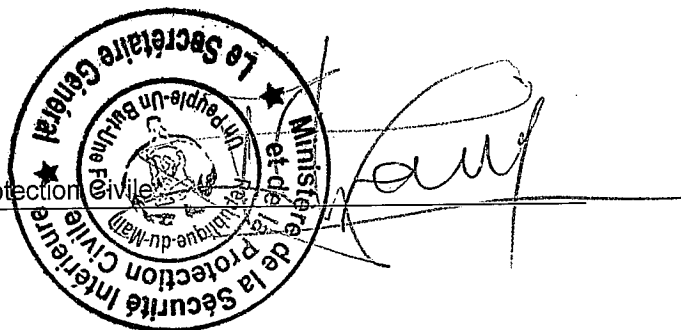
Pour le Ministère des Affaires Etrangères du Mali (Direction de la Coopération Internationale)



Pour l'Ambassade du Royaume du Danemark au Mali

Margit Thomsen 19/11-08
MARGIT THOMSEN

Pour le Ministère de la Sécurité Intérieure et de la Protection Civile



* 1 US \$ = 4,74177 DKK

** L'apport du Gouvernement est composé de 500.000 US\$ en espèces et 150.000 US\$ en nature

SIGLES

CCA-ONG	Conseil de Concertation et d'Appui aux Organisations non Gouvernementales
CECS	Conseil Economique, Culturel et Social
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CSCR	Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
CRED/EMDAT	Centre for Research on the Epidemiology of Disasters/The International Emergency Data base
DGPC	Direction Générale de la Protection Civile
DEWA	Division of Early Warning and assessment
DNM	Direction Nationale de la Météorologie
DRM	Disaster Risk Management (World Institute for Disaster Risk Management)
DRPC	Direction Régionale de la Protection Civile
DOSE	Dispositif d'Observation et de Suivi Environnemental
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FICAR	Fiche communale d'analyse des risques
GMI	Groupement Mobile d'Intervention
GdM	Gouvernement du Mali
GRIP	Global Risk Identification Programme (Programme Mondial d'Identification de risques)
HCCT	Haut Conseil des Collectivités Territoriales
MAECI	Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale
MATC	Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités
MSIPC	Ministère de la Sécurité Intérieure et de la Protection Civile
NEX	Exécution Nationale
OCB	Organisation communautaire à la base
OCHA	Office for Coordination of Humanitarian Action
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMM	Organisation Mondiale de la Météorologie
ONG	Organisation non gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
ORSEC	Organisation des Secours
SECO-ONG	Secrétariat de concertations des Organisations Non gouvernementales
PFM/FEM	Programme des programmes financements/Fond Mondial pour l'Environnement
PNUAD	Plan cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PRECARICA	Projet de Renforcement des capacités nationales en vue de réduire les risques de catastrophes
RRC	Réduction de Risques de Catastrophes
SIPC ISDR	Stratégie Internationale de prévention des Catastrophes
STPC/CIGQE	Secrétariat Technique Permanent du Cadre Institutionnel de Gestion des Questions Environnementales
VNU	Volontaire des Nations Unies

Table des matières

DOCUMENT DE PROGRAMME	i
BREVE DESCRIPTION	i
SIGLES	i
I Historique.....	2
II Stratégie de mise en oeuvre (Logique d'intervention).....	3
2.1. L'objecti général du projet:.....	3
Tableau 1: Cadre logique.....	4
Tableau 2: Récapitulatif du budget.....	8
2.2. Les objectifs spécifiques du projet:	11
2.3. Les résultats attendus:	11
2.4. Les activités relatives aux différents résultats:...	11
2.5. Les indicateurs:	14
2.6. Les risques:.....	14
Tableau 3: Plan de travail annuel, Année 2008.....	16
Tableau 4: Plan de travail annuel, Année 2009.....	19
Tableau 5: Plan de travail annuel, Année 2010.....	22
Tableau 6: Plan de travail annuel, Année 2011.....	25
III Arrangements de gestion	28
3.1. Le cadre institutionnel:	28
3.1.1. Organigramme du projet:.....	29
3.2. Les partenaires:	30
3.3. Cadre de suivi/évaluation:.....	30
Gestion de la qualité des résultats relatifs aux activités du projet	32
3.4. 3.4. Cadre legal:.....	33

I. Historique et justification du projet

Chaque année, quelque 250 millions de personnes (CRED-EMDAT) dans le monde sont touchées par la sécheresse, les inondations, les cyclones, les séismes, les grands feux de brousse et d'autres aléas dont l'impact est aggravé par une densité démographique accrue, une dégradation continue de l'environnement, le réchauffement de la planète et la pauvreté.

Au Mali, les catastrophes résultant des phénomènes naturels comme les sécheresses, les inondations, les grandes chaleurs et les feux de brousse sont très répandues et nombreuses. Elles causent de grandes pertes en vies humaines et d'immenses dégâts dans les communautés, sur les infrastructures et les économies locales. Les catastrophes naturelles constituent une menace grave pour le développement durable.

Le constat de la corrélation entre les catastrophes et l'aggravation de la pauvreté a amené le gouvernement du Mali et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) à élaborer et à mettre en œuvre un projet de renforcement des capacités pour la gestion des catastrophes, durant la période 2004-2007. Intitulé "Projet de renforcement des capacités nationales en gestion des catastrophes naturelles" ce projet avait pour objectif le renforcement des capacités de la Direction Générale de la Protection Civile, ainsi que de celles des structures étatiques et des collectivités locales en vue d'améliorer la prévention et la gestion des catastrophes naturelles. Il est parti du constat de base fait de la nécessité d'améliorer le cadre institutionnel dans un contexte d'exposition du pays à de nombreux risques (pluviométrie aléatoire et souvent insuffisante pour les cultures et les animaux) et à leurs conséquences catastrophiques amplifiées par des facteurs comme la désertification et l'enclavement du pays.

Ce projet a permis d'identifier et de former les bénéficiaires cibles en adoptant une approche genre afin de promouvoir les actions de prévention et/ou de réhabilitation face aux catastrophes. Dans cette perspective, il a été conçu des fiches d'identification des risques qui ont été adressées aux 703 communes du Mali. Les renseignements recueillis à travers cet exercice sont à la base de la constitution progressive de cartes de risques. L'attention a été plus particulièrement portée sur trois régions cibles (Kayes, Sikasso et Mopti) où les données pour toutes les communes ont fait l'objet de validation. En plus de l'établissement des cartes, chacune de ces régions a bénéficié de la mise en place de plans d'organisation des secours (ORSEC) pour trois communes pilotes.

Au terme de ce projet, les constats généraux suivants ont été faits sur l'état de l'environnement et de la gestion des catastrophes au Mali:

- la persistance de la menace des vecteurs de destruction des récoltes (criquets pèlerins, oiseaux migrateurs, parasites du coton)
- l'incertitude dans la prévision des cycles pluviométriques, marquée à la fois par un retard des pluies sur l'ensemble du territoire et par une abondance des précipitations dans des zones anciennement confrontées à des sécheresses (régions sahéliennes)
- l'augmentation des sinistres dus aux inondations avec des dommages importants sur l'habitat et la vie des populations (destruction de cultures, maladies etc.) ;
- enfin, la persistance des facteurs favorisant la désertification (déboisement et avancée du désert, sécheresse endémique).

Les effets du changement climatique apparaissent comme un facteur majeur contribuant à l'augmentation de ces phénomènes. La vulnérabilité à ces dangers est également en augmentation, en raison de la persistance de la pauvreté et de la vulnérabilité sociale, de l'urbanisation mal planifiée, de la dégradation de l'environnement, et de la forte croissance démographique. Aussi, la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) paraît-elle compromise par le niveau actuel des risques de catastrophe qui s'intensifient.

Pour s'attaquer aux causes profondes de la vulnérabilité et accroître la capacité d'adaptation des populations, il sera nécessaire d'engager une série d'acteurs à aborder le développement durable, la réduction de la pauvreté et la réduction des risques de catastrophe.

Le renforcement de la plate-forme nationale et des plates formes régionales provisoires pour une réduction des risques de catastrophe (RRC) sera le cadre conceptuel des éléments susceptibles d'aider la société à réduire au minimum les vulnérabilités aux catastrophes ainsi que les risques de catastrophe auxquels les communautés peuvent être confrontées, cela pour éviter (prévention)

ou limiter (atténuation et préparation) l'impact négatif des aléas et pour faciliter le développement durable.

Le présent projet, en s'inscrivant dans ce cadre, se fixe comme objectif le renforcement des capacités de la Direction Générale de la Protection Civile, des structures étatiques et des collectivités décentralisées afin qu'elles puissent mieux prévenir et gérer les catastrophes. En plus de la consolidation des acquis de la phase précédente (projet 2004-2007), il étendra ses activités dans les cinq (5) autres régions du pays.

Conformément aux recommandations des rencontres et décisions importantes prises au niveau international (Conférence mondiale sur le développement durable tenue à Johannesburg en 2002, Cadre d'Action de Hyogo sur la prévention des catastrophes en 2005), le projet bénéficiera de l'assistance technique et financière du système des Nations Unies et d'autres partenaires en matière de prévention et de gestion des catastrophes, en visant l'atteinte des OMD, à travers l'atténuation de la pauvreté. Il s'inspire de même des résolutions de la conférence de l'Union Africaine sur les catastrophes tenue à Addis-Abeba en décembre 2005 préconisant, entre autres mesures, la prise en compte de la dimension prévention des catastrophes dans les processus de planification du développement.

Le projet prend en compte des défis à relever par le gouvernement de la République du Mali dans le domaine de l'environnement pour assurer un développement durable, rentre dans les objectifs du programme cadre de coopération entre le Mali et le Système des Nations Unies. Il s'intègre aussi de manière transversale dans différentes dispositions et mesures prévues par les axes d'intervention prioritaires du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR).

II. Stratégie de mise en œuvre (Logique d'intervention)

2.1 L'objectif général :

L'objectif général du projet est le renforcement des capacités de la DGPC et des collectivités locales en vue d'une réduction sensible des pertes en vies humaines et matérielles dues aux risques et catastrophes naturelles.

Venant en réponse aux besoins exprimés par le Gouvernement concernant la réduction des pertes liées aux catastrophes naturelles, le projet constitue une synthèse du rôle d'assistance technique et financière des partenaires conformément aux recommandations du cadre d'action de Hyogo.

Les tableaux 1 et 2 ci-dessous décrivent les grandes lignes récapitulatives de la logique d'intervention et du budget du présent projet.

Tableau 1: Cadre logique du projet

	Indicateurs de mesure	Sources de vérification	Hypothèses
<p>Objectif général : La vulnérabilité aux dangers des catastrophes naturelles est en augmentation exponentielle au Mali, en raison de la dégradation de l'environnement, de la persistance de la pauvreté, de l'urbanisation mal planifiée, et de la forte croissance démographique. La réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) parait compromise par le niveau actuel des risques de catastrophes. Le renforcement des capacités de la DGPC contribuerait à réduire les pertes dues aux catastrophes</p>	<p>Les pertes en vies humaines et en matériels ont sensiblement baissées. Les sols sont moins dégradés</p>	<p>Statistiques nationales Constats sur le terrain</p>	<p>La politique du gouvernement en matière de prévention et de gestion des catastrophes est toujours valide. La participation et l'implication des communautés dans l'identification, l'analyse, la réduction et le suivi-évaluation des risques de catastrophe sont effectives.</p>
<p>Objectifs spécifiques: 1. L'élaboration des outils de planification et de gestion des catastrophes contribuera largement à renforcer les capacités de la DGPC et des collectivités locales dans la prévention et la gestion des catastrophes</p>	<p>La DGPC dispose d'outils techniques et réglementaires performants pour la prévention et la gestion des catastrophes</p>	<p>Documents du projet. Interviews avec des responsables administratifs et des élus</p>	<p>La DGPC crée des conditions de collaboration avec les différentes parties prenantes,</p>
<p>2. La sensibilisation, l'information et la formation des populations permettront une large diffusion des textes législatifs en vigueur</p>	<p>Les populations sont largement informées des dispositions à prendre en cas de catastrophes. Un cadre juridique adéquat relatif à la gestion des catastrophes est disponible.</p>	<p>Nombre de personnes atteintes par la sensibilisation Sondages auprès des populations Textes publiés dans le journal officiel</p>	<p>Les projets de textes élaborés durant le projet 2004-2007 sont adoptés par l'Assemblée Nationale</p>
<p>Résultats : 1.1. La consolidation de la plate-forme nationale et des plateformes régionales provisoires sur la prévention et la gestion des catastrophes:</p>	<p>Les 384 communes des régions de Kayes, Sikasso et Mopti disposent d'outils performants en matière de plateformes</p>	<p>Au niveau national et régional, existence physiques et activités sur le terrain Centre d'alertes et de réponse existence</p>	<p>Toutes les parties prenantes à la plate-forme nationale contribuent à l'instauration de la résilience face aux catastrophes</p>
<p>1.2. La base de données et les cartes des catastrophes sont élaborées</p>	<p>Des représentants techniques et administratifs sont formés à la collecte de données en situation de crises, Les FICAR pour les 319 communes des 5 régions sont validés Le Server cartographique de</p>	<p>Site Internet Cartes et données des risques et catastrophes disponibles</p>	<p>Les données de climatologie ainsi que les images satellites sont disponibles</p>

	Indicateurs de mesure	Sources de vérification	Hypothèses
	<p>la DGPC est disponible sur Internet</p> <p>Les rapports des trois études de terrain</p> <p>Le système de monitoring de la réduction des risques de catastrophes dans le pays est bien en place</p>	<p>Les populations sont largement impliquées dans la gestion des catastrophes</p>	<p>Les activités de coordination, de suivi/évaluation de l'état de la réduction des risques de catastrophes dans le pays sont efficaces,</p>
1.3. Le plan d'action national est élaboré et suivi	<p>Les 384 communes des régions de Kayes, Sikasso et Mopti ont leur plan de contingence,</p> <p>Les plans ORSEC des 384 anciennes communes ainsi que ceux des communes de 3 nouvelles régions (à définir) sont validés,</p> <p>Les structures régionales de la DGPC sont équipées de moyens de transmission performants</p>	<p>Documents existants</p> <p>Enquêtes sur le terrain</p> <p>Matériels de transmission disponibles à la DGPC</p>	<p>Le cadre conceptuel des plans d'organisation des secours (Plan ORSEC) est encore valide</p>
1.4 La mise en place des plans d'alerte et de réponse aux catastrophes.			

	Indicateurs de mesure	Sources de vérification	Hypothèses
2.1. Séminaires de formation (adm. et élus) sont organisés	273 communes et 650 représentants techniques et administratifs sont formés dans la prévention et la gestion des catastrophes 9 séminaires régionaux de formation et trois séminaires nationaux ont eu lieu	Documents de projet, rapports de séminaires, fascicules produites	Une bonne coordination des activités de la DGPC
2.2. Des exercices de simulation sont organisés	9 exercices de simulation de catastrophes sont organisés	Documents de projet Rapports d'activités	Le personnel de la Protection Civile disponible pour les exercices
2.3. Des populations sont sensibilisées	3 journées mondiales de la Protection Civile et 3 journées internationales de la Prévention des catastrophes sont organisées, 6 débats à la TV et 6 conférences écoles et universités	Documents de projet, Rapports d'activités Constats sur le terrain	Les populations sont impliquées à tous les niveaux de décisions ainsi que les masses média sensibilisées
2.4. Des micro projets de réhabilitation sont initiés	3 projets de surcreusement de marres ou des puits de grand diamètre, 2 forêts dégradées ont été restaurées, 8 zones villageoises sont assainies après des catastrophes	Réalisations existantes sur le terrain, Rapports d'études du terrain	Partenariat établi avec le PFM/FEM
Activités : Relatives au résultat n1 : 1.1.1. Relancer les activités de la plate-forme nationale 1.1.2. Former des acteurs à la collecte des données en situation d'urgences, 1.1.3. Consolider les acquis lors d'ateliers, 1.1.4. Former le point focal en gestion des catastrophes, 1.2.1. Acquérir des moyens informatiques, 1.2.2. Organiser des ateliers de pré validation et de validation des FICAR,	1 atelier national de relance des activités, Le nombre de personnes formées, 1 atelier de consolidation des acquis, Le point focal formé, 3 ateliers de pré-validation et	Rapports d'ateliers, Certificat de formation, Rapports de validation, Documents de projet, Site Internet, Documents DGPC	Adhésion effective des populations locales au projet, Les FICAR élaborés précédemment sont encore disponibles

	Indicateurs de mesure	Sources de vérification	Hypothèses
<p>1.2.3. Développer le programme de traitement des données, 1.2.4. Publier les cartes sur Internet, 1.3.1. Conduire des études de terrains, 1.3.2. Produire et disséminer des documents, 1.3.3. Organiser des conférences partenaires, 1.3.4. Renforcement des équipements de la DGPC,</p>	<p>de validation des FICAR, Cartes de risques disponibles, 2 conférences partenaires, Matériels de transmission vérifiable sur le terrain</p>		
<p>Relatives au résultat n2 : 2.1.1. Organiser des séminaires de formation au niveau régional 2.1.2. Organiser des séminaires de formation au niveau national 2.1.3. Confectionner et disséminer des fascicules sur les catastrophes 2.2.1. Organiser des exercices de simulation, 2.2.2. Organiser des journées de sensibilisation, 2.2.3. Initier des micros projets de réhabilitation d'environnement</p>	<p>2 ateliers nationaux et 3 régionaux de plateformes, 1 simulation d'accident de circulation, d'incendie et d'inondation, 2 journées mondiales de PC fêtées, 3 journées internationales de prévention de catastrophe, 5 débats TV, 6 conférences écoles-universités, 2 projets de surcreusement de mares, 2 projets de réhabilitation de forêts, 2 projets d'assainissement de 4 zones villageoises, Etudes réalisées</p>	<p>Nombre de personnes formées, Rapports de simulation, Rapports de journées organisées, Conférences et débats TV, Réalisations de projets sur le terrain, Rapports d'études</p>	<p>Les DRPC ainsi que les élus locaux sont largement impliqués aux activités du projet, Le partenariat avec PFM/FM se passe dans de bonnes conditions</p>

Tableau 2: Budget, 1\$ = 420Fcfa

		2008	2009	2010	2011	Total/projet
	Objectifs/ Activités	\$	\$	\$	\$	
Objectif 1	Elaboration des outils de planification et de gestion des catastrophes					
Produit 1.1	Lancement du Projet et consolidation des Plate formes nat et rég-					
1.1.1	Atelier de lancement du projet PRECARICA et de relance des activités de la plate forme nationale	15 000				15 000
1.1.2	Atelier de formation sur la collecte des données lors des situations d'urgence	7 140				7 140
1.1.3	Ateliers de consolidation des acquis	27 600				27 600
1.1.4	Formation en master gestion des risques (Elargissement)	6 000	15 000	9 000		30 000
Produit 1.2	Elaboration et suivi plan d'action national					
1.2.1	Conduite études (terrain)		20 000	20 000		40 000
1.2.2	Impression document - diffusion	3 000	5 000			8 000
1.2.3	Conferences partenaires	15 000	15 000			30 000
Produit 1.3	Bases de données/Risques					
1.3.1	Acquisition moyens informatiques		10 000	-		10 000
1.3.2	Ateliers de prévalidation et validation	8 000	16 000	18 000		42 000
1.3.3	Devpt programme traitement		7 000			7 000
1.3.4	Mise en place procédure et consultation		3 000			3 000
Produit 1.4	Cartes des risques					
1.4.2	Contrat partenaire ex.		15 000			15 000
1.4.3	Acquisition materiel tirage	10 000	10 000			20 000
1.4.4	Mise en place proce. Consolid.	3 000	4 000			7 000
1.4.5	Publication des cartes des risques sur Internet					
	Sous-total 1	94 740	120 000	47 000		261 740

Objectif 2 :	Sensibilisation – information - formation								
Produit 2.1	Séminaire national acteurs (adm. et élus)	30 000	30 000						60 000
2.1.2	Séminaires régionaux	48 000	48 000					48 000	144 000
2.1.3	Confection fascicule nat catas.	3 000	-						3 000
2.1.4	Multiplication diffusion fascicule	3 000	3 000					2 000	8 000
Produit 2.2	Organisation d'exercices de simulation			25 000					
	Cas d'inondation								25 000
	Cas d'accident de circulation incendie	25 000							25 000
	Accident industriel					25 000			25 000
Produit 2.3	Sensibilisation population								
2.3.1	Organisation Journée mondiale PC (mars)	7 500	7 500					7 500	22 500
2.3.2	Organisation Journée inter. Prev. catas (oct)	7 500	7 500						22 500
2.3.3	Débats TV et radio de proximité	3 000	3 000						9 000
2.3.4	Conférence école et université		5 000					5 000	15 000
Produit 2.4	Initiation – Projet pilote de rehabilitation et de prévention des catastrophes								
2.4.1	Surcreusement des mares	50 000	50 000					50 000	150 000
2.4.2	Reconstitution des forêts dégradées	50 000	50 000						100 000
2.4.3	Assainissement de zones villageoises après catatrop (4 villages/région)	60 000	60 000						120 000
2.4.5	Etudes d'évaluation des coûts économiques des catastrophes au Mali	20 000							20 000
	Sous-total 2	307 000	40 500	289 000				112 500	749 000
3.	Equipement et mise en œuvre du projet								
Act 3.1.1	Salaire (1 spécialiste CN et 5 animateurs)	42266	10540					10 540	105 612
3.1.2	Ateliers de formation	18 000							36 000
3.1.3	Voyage d'études et séminaires.	25 000	6 255						53 255
3.1.4	Reunions du Comité de pilotage	3 000							6 000
3.1.5	Evaluation finale du projet 2004-2007		10 000					10 000	10 000
3.1.6	Evaluation finale du projet (PRECARICA)							10 000	10 000
Act 3.2	Matériel								
3.2.1	Mat-Transport		45 000						45 000

3.2.2	Mat de transmission COAD	13 000	20 000	20 000	10 000	63 000
3.2.3	Mat consomm.	3 000	6 000	6 000		15 000
3.2.4	Mob. Mat bureau	5 000	2 500			7 500
3.2.5	Mat. info	6 000	15 000	10 000		31 000
	Fonctionnement					
Act 3.3	Achat carburant	5 000	15 000	15 000	5 000	40 000
3.3.1	Entretien	3000	5 000	7 000	2 000	17 000
3.3.2	Assurance	850	1 521	1 518		3 889
3.3.3	Divers	3 000	6 000	6 000	3 004	18 004
	Sous-total 3	110 645	159 287	150 784	40 544	461 260
	Sous-total 4	245 885	586 287	486 784	153 044	1 472 000
	Frais de gestion PNUJ 7% (Funds Den)	7 000	7 000	7 000	7 000	28 000
	TOTAL GENERAL	252 885	593 287	493 784	160 044	1 500 000
	MONTANT GLOBAL	1 500 000				

2.2. Les objectifs spécifiques du projet:

- a) L'élaboration des outils de prévention et de gestion des catastrophes,
- b) La sensibilisation, l'information et la formation des populations

Les tableaux 3, 4, 5 et 6 ci dessous définissent plus en détails les plans d'actions annuels.

2.3 Les Résultats attendus:

La mise en œuvre du projet devra aboutir aux résultats suivants:

- a) La consolidation de la plate-forme nationale et des plateformes régionales provisoires sur la prévention et la gestion des catastrophes,
- b) L'élaboration d'une base de données opérationnelle sur les risques et catastrophes,
- c) L'élaboration et le suivi du Plan d'Action National,
- d) La mise en place des plans d'alerte et de réponse aux catastrophes,
- e) Des séminaires nationaux et régionaux,
- f) Des exercices de simulation,
- g) Des journées mondiales,
- h) Des micros projets de réhabilitation de l'environnement

2.4 Les activités relatives aux différents résultats

a) La consolidation des plateformes provisoires

La plate-forme nationale pour la réduction des risques de catastrophes (RRC) constitue un mécanisme national qui regroupe un grand nombre d'intervenants et qui plaide en faveur de la RRC à différents niveaux. Sa raison d'être est de promouvoir le développement durable par l'instauration de la résilience face aux catastrophes. Les travaux de la mise en place de la plate-forme nationale sur la prévention et la gestion des catastrophes au Mali, tenus en mai 2005, ont permis d'identifier les acteurs importants devant figurer au sein de ce mécanisme multisectoriel de coordination. La DGPC, à travers le présent projet, devra renforcer les plateformes provisoires en leur procurant des compétences nécessaires à leur fonctionnement à travers des ateliers de formation. L'accent sera mis sur les capacités de gestion et de coordination des représentants des structures composant les plateformes.

L'atelier de lancement du projet et de démarrage des travaux des plateformes se tiendra à Ségou. Il permettra entre autres de discuter en profondeur des orientations du projet et de relancer les travaux des plateformes nationales et régionales provisoires. Il regroupera tous les acteurs de la plate-forme nationale, les représentants de toutes les régions, des élus locaux, des ONG et des partenaires techniques et financiers.

Durant le dernier trimestre de 2008, un atelier de consolidation des acquis du projet de renforcement des capacités nationales en gestion des catastrophes 2004-2007 sera organisé dans chacune des trois régions concernées, ils permettront de renforcer les plateformes provisoires élaborées. Trois communes par cercle des trois régions (Kayes, Sikasso et Mopti) seront concernées par ces ateliers de formation. Les représentants des DRPC, des ONG et de la société civile seront aussi conviés.

Les efforts du présent projet se porteront par la suite sur les cinq autres régions du pays à savoir Koulikoro, Ségou, Gao, Tombouctou et Kidal et le district de Bamako.

Un atelier de formation sur la collecte des données en situation de crises a regroupé en juillet 2008 des représentants techniques et administratifs ainsi que des partenaires. Il a été financé sur la contribution du PNUD au projet PRECARICA.

Pour renforcer les capacités du personnel du projet dans la prévention et la gestion des catastrophes, une formation certifiante en gestion de catastrophe sera financée au profit du point focal national, coordinateur du projet.

b) Elaboration de système d'information:

Une base de données organisées, (système d'information géographique) et dynamique sur un Server cartographique permettra de diffuser largement des cartes (vecteur et raster) des phénomènes climatiques exceptionnels (températures, pluviométrie, sécheresses, exposition des populations et des cultures...), et de publier des scénarii et politiques de prévention des risques.

Les informations collectées à travers les FICAR seront complétées par l'exploitation des bases de données spécialisées et l'utilisation des images satellites.

Durant les trente mois à venir cinq (5) ateliers de pré-validation et de validation des FICAR seront organisés.

Au niveau local, les travaux de validation des FICAR concerneront les 319 communes des cinq nouvelles régions.

Le développement du système d'information sera confié à un consultant qui sera aussi chargé de former le personnel de la DGPC à l'exploitation de la base de données.

c) Elaboration et suivi du plan d'action national:

Le projet, en s'inspirant du Cadre d'Action de Hyōgo auquel le Mali a adhéré, sera alors le lieu d'élaboration d'un Plan d'Action National qui permettra d'avoir une vue d'ensemble des activités de coordination, de suivi/évaluation de l'état de la réduction des risques de catastrophes dans le pays et définira les stratégies d'intégration de la réduction des risques de catastrophes dans les stratégies d'adaptation aux changements climatiques et leur intégration dans les programmes et projets de développement.

Trois études de terrain thématiques seront initiées au niveau national par le projet. Ces études tout en rappelant les risques auxquels les localités peuvent être exposées, donneront des indications sur les mesures à prendre, en fonction de l'infrastructure existante, pour amoindrir l'impact des calamités dans un contexte de développement durable.

d) Mise en place de plans d'alerte et de réponse

Les communes des 3 régions de la phase précédente seront dotées de plans de contingence. Par ailleurs, les dispositions déjà prises ont abouti à la fixation du cadre conceptuel des plans d'organisation des secours (Plan ORSEC)¹, tant au niveau national qu'au niveau régional.

Ce cadre servira de support au projet dans la mise en œuvre de ses activités par une approche intégrée, participative et communautaire

Des conférences-partenaires permettront de disséminer les résultats des études auprès des partenaires et du public.

Dans ce contexte, les structures régionales de la Protection Civile seront outillées pour l'animation du travail au sein des commissions régionales de prévention et de gestion des catastrophes, afin de répondre aux objectifs fixés pour la planification en matière de prévention et de gestion des catastrophes.

Cinq animateurs formés aux meilleures pratiques de la gestion des catastrophes participeront aux travaux de sensibilisation organisés par les DRPC et des commissions régionales de prévention et de gestion des catastrophes.

Le projet s'attèlera par ailleurs à la mise en place d'un cadre juridique adéquat de gestion des catastrophes par l'adoption des projets de textes initiés lors de la phase 2004-2007 à savoir:

- Le projet de loi relatif à la prévention, à la lutte contre les calamités et à l'organisation des secours ;
- Le projet de décret fixant les modalités d'élaboration et d'application du plan national et des plans régionaux relatifs à la lutte contre les calamités, à leur prévention et à l'organisation des secours ;
- Le projet d'Instruction Interministérielle sur l'organisation des secours dans le cadre régional et à l'échelon national en cas de catastrophes.

Le projet initiera des activités qui pourraient être supportées par les fonds nationaux d'urgence et de calamités.

e) Séminaires régionaux et nationaux

Les activités de sensibilisation porteront non seulement sur les éléments de connaissance indispensables à la prévention et à la gestion des catastrophes, mais aussi sur la connaissance par les acteurs de leurs rôles tels que définis à travers les dispositions légales et réglementaires en vigueur en République du Mali. Le résultat recherché est l'appropriation par les membres de la commission nationale et des commissions régionales et locales des plans d'alerte et de réponse aux catastrophes.

¹ Le Plan d'organisation des secours ou plan ORSEC peut devenir un Plan rouge, lors d'un événement social exceptionnel, Plan Particulier d'Intervention (PPI) ou Plan d'Opération Interne (POI) pour les établissements à risques ou établissements classés.

La stratégie de sensibilisation se focalisera prioritairement sur les hauts cadres de l'Administration (secrétaires généraux des ministères, gouverneurs de régions et préfets entre autres...), les représentants du Conseil Economique Social et Culturel (CESC), du Haut Conseil des Collectivités (HCC), les élus locaux ainsi que sur les populations cibles notamment les femmes et les jeunes, en tenant compte des orientations fixées par la Stratégie Internationale de Prévention des Catastrophes (SIPC).

A partir de 2009, neuf (9) séminaires de formation seront organisés à travers les 5 régions. Trois communes par cercle de région seront choisies sur la base de leur représentativité écologique et de leur exposition potentielle aux risques de catastrophes en vue d'une occupation efficiente du territoire national. Des acteurs clés de la plate-forme, des représentants de la DGPC, des DRPC, de la société civile, des ONG ainsi que des partenaires intervenant dans un domaine connexe seront conviés.

Trois séminaires au niveau national regrouperont les hauts cadres de l'administration, les représentants du CESC, du HCC, des élus locaux (sur la base de 3 communes par cercle de région), des représentants de la DGPC, des DRPC, de la société civile et des différents acteurs de la plate-forme nationale.

Les ateliers de formation et de sensibilisation au niveau des régions permettront aussi de corriger les FICAR élaborées au niveau des communes.

Ces ateliers de formation impliqueront non seulement les responsables administratifs et techniques des régions, mais aussi les élus locaux qui seront chargés de transmettre les connaissances acquises auprès des populations.

De manière générale, la sensibilisation visera à amener les populations à connaître les risques auxquels elles peuvent être confrontées au niveau local et à prendre les mesures appropriées dans les projets d'équipements et d'installation en vue de minimiser les pertes en cas de catastrophes.

f) Des exercices de simulation

Trois exercices de simulation des catastrophes sont prévus chaque année (inondation, et/ou sécheresse, invasion acridienne, grippe aviaire, accidents industriels connexes). Ils feront suite aux différents séminaires de formation et lors des activités de consolidation des plateformes au niveau des régions.

g) Des journées mondiales:

Chaque année, à l'occasion de la journée Internationale de la Prévention des Catastrophes et de la journée mondiale de la Protection Civile, le projet proposera des thèmes de sensibilisation à diffuser pendant une ou plusieurs semaines. Des supports de communication appropriés seront mis en place pour une large diffusion de ce thème qui se focalisera sur les aspects concrets de lutte contre les catastrophes tels que les bilans humains et matériels.

Le projet s'attèlera à diffuser tous les textes législatifs et réglementaires sur la prévention et la gestion des catastrophes.

Des conférences seront organisées chaque dans les écoles et dans les universitaires pour sensibiliser les populations.

h) Des micros projets de réhabilitation de l'environnement :

Au - delà des actions de sensibilisation et de mise en place d'outils d'évaluation et de gestion des risques, le projet initiera des activités pilotes de prévention des catastrophes et de réhabilitation de l'environnement. La stratégie consistera à s'appuyer sur les modes d'action du Programme de Micro Financement du Fonds pour l'Environnement Mondial (PMF/FEM) pour identifier des communes pouvant mener des actions de réhabilitation et de prévention.

Deux micros projets de surcreusement de marres et/ou de construction de puits à diamètres seront réalisés dans des régions à définir.

Deux projets de restauration de forêts dégradées seront lancés à partir de 2009. De même, deux autres projets procéderont également à l'assainissement de 4 zones villageoises affectées par une catastrophe.

Le projet mettra en place des ressources de base pouvant catalyser le partenariat avec le PMF/FEM qui est un mécanisme de financement capable d'apporter des solutions tangibles aux problèmes de l'environnement mondial à partir d'actions communautaires.

C'est aussi un mécanisme d'appui technique aux projets communautaires novateurs à la conservation de l'environnement mondial.

2.5 Les Indicateurs

Les indicateurs de mesure des résultats escomptés sont:

- a) Les 384 communes des régions de Kayes, Sikasso et Mopti sont bien d'outillées pour l'exercice des activités des plateformes régionales;
- b) Des représentants techniques et administratifs ainsi que des partenaires ont reçu une formation à la collecte de données en situation de crise;
Les FICAR de 319 nouvelles communes sont validées;
Le Server Cartographique des risques est consultable sur Internet;
- c) Les rapports des trois études conduites sont disponibles à la DGPC;
Le monitoring de l'état de la réduction des risques de catastrophes dans le pays est bien en place;
- d) Les 319 communes des régions de Kayes, Sikasso et Mopti ont leur plan de contingence,
Les plans ORSEC de ces régions ainsi que ceux de trois nouvelles régions (à définir) sont validés,
Les structures régionales de la DGPC sont équipées de moyens de transmission performants
- e) 273 communes (élus locaux) et 650 représentants techniques et administratifs régionaux sont formés dans les techniques de prévention et de gestion des catastrophes;
9 séminaires régionaux et trois séminaires nationaux ont eu lieu;
- f) Neuf (9) exercices de simulation de catastrophes ont été organisés.
- g) Trois (3) Journées Mondiales de la Protection Civile et trois (3) Journées Internationales de la Prévention des catastrophes ont été organisées.
- h) Trois (3) projets de surcreusement de marres ou de puits à grand diamètre sont mis en œuvre, deux forêts dégradées ont été restaurées et deux projets d'assainissement de village après une catastrophe ont été mis en œuvre

2.6 Les risques

Les leçons tirées du précédent projet laissent apparaître une véritable problématique dans l'appropriation du projet par les bénéficiaires. En effet, qu'il s'agisse de la phase de collecte des informations à travers la validation des FICAR ou de celle de l'organisation des secours, les aptitudes et attitudes des autorités locales sont appelées à être renforcées. On recherchera l'appropriation par les communautés du concept de la réduction des risques et catastrophes, des stratégies en la matière et des initiatives de développement, comme acteurs pleinement associés à la prise de décision, à la conception et à l'exécution des programmes. Leur sensibilisation et leur bonne compréhension du projet et de ses activités conditionnent la mobilisation et l'intérêt des populations.

Aussi, le leadership au niveau local fera-t-il l'objet d'une attention particulière par le projet. En plus des actions tendant à la sensibilisation en général, les élus locaux et les animateurs recevront des formations aux meilleures pratiques dans la prévention et la gestion des catastrophes. Ils pourront ainsi facilement avoir accès aux éléments clés de la législation et surtout à un inventaire des mesures à prendre à leur niveau, selon les circonstances qui se présentent.

L'implication des Organisations de la Société Civile, OSC constitue elle aussi un facteur important de réussite du projet. Pour chaque activité programmée, il y aura recours aux OSC ayant des capacités à délivrer des résultats probants. Le projet leur délèguera l'exécution de nombreuses activités, en s'assurant de leur ancrage effectif.

Le projet s'emploiera à faire la promotion d'une culture de la prévention, notamment par la mobilisation des ressources nécessaires à la réduction des risques de catastrophe qui est un investissement porteur de gains considérables. La mise en place de systèmes d'évaluation des risques et d'alerte précoce constituera un investissement essentiel qui permettrait d'épargner et de sauver des vies humaines, de protéger les biens et de préserver les moyens de subsistance; elle contribuera aussi à la pérennité du développement et offrira une solution beaucoup plus économique pour renforcer les mécanismes de défense que celle qui consiste à compter surtout sur les mesures prises après-coup et sur les activités de relèvement.

La réduction des risques de catastrophe, qui concerne de multiples secteurs du développement durable, est importante pour la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau

international, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire. En outre, le projet fera tout pour que l'arsenal d'aide humanitaire serve à réduire autant que possible les risques et la vulnérabilité.

Tableau 3: Plan de travail annuel, Année 2008

Produits attendus	Résultats attendus	Périodes (Trimestre)				Indicateurs objectivement vérifiables	Source de financement				Budget prévu (\$)	
		T1	T2	T3	T4		Denk	PNUD	GRM	FEM	Description budget	Montant (\$)
		1	2	3	4							
<p><u>Objectif Spécifique1</u> <i>Base: Faibles capacités de la DGPC dans la prévention et la gestion des catastrophes</i></p> <p><i>Indicateurs: Existence des Plans stratégiques de prévention et de réponse aux situations de crise et d'urgence.</i></p> <p><i>But: Elaborer des outils de prévention et de gestion des catastrophes</i></p> <p><i>Produit pays associé: Le système national de prévention et de gestion des crises élémentaires et autres catastrophes naturelles est renforcé</i></p>	Lancement du projet et consolidation des Plateformes nationales et régionales			X		Tenue de réunions Nombre de personnes participant aux travaux de réflexion	50 000	5740			Frais d'organisation de cérémonie et des travaux de réflexion sur la stratégie du projet	55 740
	Elaboration et suivi du plan d'action national			X		Elaboration et dissémination d'un document de Plan d'Action Le système de monitoring de l'état de la réduction des risques de catastrophes dans le pays est bien en place	15 000		3 000		Coûts d'études de terrain et d'élaboration d'un document du plan de suivi et d'action	18 000
	Base de données et cartes des risques			X		Des matériels et logiciels informatiques disponibles 1 atelier de pré validation de FICAR	10 000			11 000		Renforcement logistiqu du projet Des ateliers de pré-validation des FICAR

<u>Objectif Spécifique 2</u> <i>Base: Faible diffusion des outils de prévention et de gestion des catastrophes</i> <i>Indicateurs: Personnels des services de gestion des commissions régionales formés</i> <i>But: Sensibiliser, Informer et former</i> <i>Produit pays associé: Des mécanismes de coordination de la gestion préventive et de réponse aux situations de crises d'urgence sont mis en oeuvre</i>	Séminaires nationaux et régionaux des acteurs (adm. et élus)																					
	Organisation d'exercices de simulations	X	Nombre d'exercices de simulation	15 000	5 000	5 000	5 000											Frais d'organisation des exercices	25 000			
	Sensibilisation des populations	X	Couches de populations atteintes par la sensibilisation			15 500												Frais d'organisation des événements	15 500			
	Initiation des projets pilotes de réhabilitation et de prévention des catastrophes																					
	Mise en place d'une assistance technique efficace pour la gestion du projet Recrutement d'un spécialiste en CN et 5 animateurs Evaluation finale du projet 2004-07	X	Personnels recrutés, nombre de personnes formées, rapport d'audit	25 000	239	1556												Salaires et formation du personnel	26 795			

Tableau 4: Plan de travail annuel, Année 2009

Produits attendus	Résultats attendus		Périodes (Trimestre)				Indicateurs objectivement vérifiables	Source de financement				Description du budget	Montant (\$)
			T1	T2	T3	T4		Denk	PNUD	GRM	FEM		
			1	2	3	4							
<p>Objectif Spécifique1 <i>Base: Faibles capacités de la DGPC dans la prévention et la gestion des catastrophes</i></p> <p><i>Indicateurs: Existence des Plans stratégiques de prévention et de réponse aux situations de crise et d'urgence.</i></p> <p><i>But: Elaborer des outils de prévention et de gestion des catastrophes</i></p> <p><i>Produit pays associé: Le système national de prévention et de gestion des crises élémentaires et autres catastrophes naturelles est renforcé</i></p>	Consolidation des Plateformes nationales et régionales	X				Formation du point focal	15 000				Frais d'études en gestion de catastrophes du point focal	15 000	
	Elaboration et suivi du plan d'action national	X	X	X	X	Elaboration et dissémination d'un document de Plan d'Action	15 000	10 000			Etudes de terrains et élaboration d'un document du plan de suivi et d'action	40 000	
	Base de données et cartes des risques	X	X	X		Des matériels et logiciels informatiques disponibles	20 000	25 000			Renforcement logistique du projet	65 000	
						1 atelier de pré validation de FICAR					Des ateliers de pré-validation des FICAR		

<p>Objectif Spécifique 2 <i>Base: Faible diffusion des outils de prévention et de gestion des catastrophes</i></p> <p><i>Indicateurs: Personnels des services de gestion des commissions régionales formés</i></p> <p><i>But: Sensibiliser, Informer et former</i></p> <p><i>Produit pays associé: Des mécanismes de coordination de la gestion préventive et de réponse aux situations de crises d'urgence sont mis en œuvre</i></p>	Séminaires nationaux et régionaux des acteurs (adm. et élus)	X	X	X	X	15 000	49 000	20 000			Coûts d'organisation d'ateliers et production de fascicules	84 000
	Organisation d'exercices de simulations	X	X	X	X	5 000	10 000	10 000			Frais d'organisation des exercices	25 000
	Sensibilisation des populations	X			X		18 000				Frais d'organisation des événements	18 000
	Initiation des projets pilotes de réhabilitation et de prévention des catastrophes	X	X	X	X	20 000		38 500	121 500		Financement des activités de micro projets et études de cas	180 000
	1 séminaire national et 3 séminaires régionaux ont eu lieu Des fascicules sont élaborés											
	3 exercices de simulation											
	1 journée mondiale de la prévention des catast. et 1 journée intern. de la PC sont organisés											
	1 projet de mares sur creusées, de forêts réhabilitées et de zones assainies, 1 étude d'évaluation des coûts économiques de catastrophes au Mali											

<u>Equipement et gestion du projet</u>	Mise en place d'une assistance technique efficace pour la gestion du projet	X	X	X		20 000	33 266	35 000			Salaires et formation du personnel	88 266
	Recrutement d'un spécialiste en CN et 5 animateurs											
	Equipements du projet	X	X	X		10 000	10 000	23 500			Achat d'équipements	43 500
	Fonctionnement					7 000	15 521	5 000			Fonctionnement	27 521
	Frais divers de gestion					7 000					Frais de gestion	7 000
TOTAL						119 000	185 787	167 000	121 500			593 287

Tableau 5: Plan de travail annuel, Année 2010

Produits attendus	Résultats attendus	Périodes (Trimestre)				Indicateurs objectivement vérifiables	Source de financement				Budget prévu (\$)			
		T1	T2	T3	T4		Denk	PNUD	GRM	FEM	Description budget	du	Montant (\$)	
		1	2	3	4									
<p>Objectif Spécifique 1 <i>Base: Faibles capacités de la DGPC dans la prévention et la gestion des catastrophes</i></p>	<p>Consolidation des Plateformes nationales et régionales</p>			X		Le point focal est formé	9 000						Frais d'études en gestion de catastrophes du point focal	9 000
<p><i>Indicateurs: Existence des Plans stratégiques de prévention et de réponse aux situations de crise et d'urgence.</i></p>	<p>Elaboration et suivi du plan d'action national</p>			X		Elaboration et dissémination d'un document de Plan d'Action Le système de monitoring de l'état de la réduction des risques de catastrophes dans le pays est bien en place	10 000	10 000					Etudes de terrains et élaboration d'un document du plan de suivi et d'action	20 000
<p><i>But: Elaborer des outils de prévention et de gestion des catastrophes</i></p>														
<p><i>Produit pays associé: Le système national de prévention et de gestion des crises élémentaires et autres catastrophes naturelles est renforcé</i></p>	<p>Base de données et cartes des risques</p>				X	2 ateliers de validation de FICAR		18 000					Organisation d'atelier de validation de FICAR	18 000
<p>Objectif Spécifique 2 <i>Base: Faible diffusion des outils de prévention et de</i></p>	<p>Séminaires nationaux et régionaux des</p>					2 séminaires nationaux et 3 séminaires régionaux ont	21 000	25 000	35 000				Coûts organisation	81 000

<i>gestion des catastrophes</i>	acteurs (adm. et élus)					eu lieu				d'ateliers et production de fascicules	
<i>Indicateurs:</i> Personnels des services de gestion des commissions régionales formés <i>But:</i> Sensibiliser, Informer et former <i>Produit pays associé:</i> Des mécanismes de coordination de la gestion préventive et de réponse aux situations de crises d'urgence sont mis en œuvre											
	Organisation d'exercices de simulations					3 exercices de simulation ont eu lieu	10 000	15 000		Frais d'organisation des exercices	25 000
	Sensibilisation des populations					1 journée mondiale de la prévention des catast. et 1 journée intern. de la PC sont organisés	10 000	13 000		Frais d'organisation des événements	23 000
<i>Equipement et gestion du projet</i>	Initiation des projets pilotes de réhabilitation et de prévention des catastrophes					1 projet de mares sur creusées, de forêts réhabilitées et de zones assainies,	40 000	30 000	90 000	Financement des activités de micro projets et études de cas	160 000
	Mise en place d'une assistance technique efficace pour la gestion du projet Recrutement d'un spécialiste en CN et 5 animateurs Evaluation finale du projet 2004-07					Personnels recrutés, nombre de personnes formées, rapport d'audit	10 000	35 000	40 266	Salaires et formation du personnel	85 266

Tableau 6: Plan de travail annuel, Année 2011

Produits attendus	Résultats attendus				Indicateurs objectivement vérifiables				Budget prévu (\$)			
	Périodes (Trimestre)				Denk	Source de financement			Description du budget	du	Montant (\$)	
	T 1	T 2	T 3	T 4		PNUD	GRM	FEM				
<p><u>Objectif Spécifique 1</u> <i>Base: Faibles capacités de la DGPC dans la prévention et la gestion des catastrophes</i></p> <p><i>Indicateurs: Existence des Plans stratégiques de prévention et de réponse aux situations de crise et d'urgence.</i></p>												
<p><i>But: Elaborer des outils de prévention et de gestion des catastrophes</i></p> <p><i>Produit pays associé:</i> Le système national de prévention et de gestion des crises élémentaires et autres catastrophes naturelles est renforcé</p>												
<p><u>Objectif Spécifique 2</u> <i>Base: Faible diffusion des outils de prévention et de gestion des catastrophes</i></p>	Séminaires nationaux et régionaux des acteurs (adm. et élus)	X	X			15 000	35 000		Coûts organisation d'ateliers et production de		50 000	

III. Arrangements de gestion

3.1 Le Cadre Institutionnel

La Direction Générale de la Protection Civile a été créée en 1998 avec pour mission principale la prévention et la gestion des catastrophes ainsi que la coordination des actions de sécurité civile de tous les services nationaux et des partenaires extérieurs. En dépit de l'effort fait pour une implantation effective de ce service sur l'ensemble du territoire national, les structures mises en place restent insuffisantes et déficitaires en termes de couverture du territoire, d'accès aux populations et de moyens opérationnels d'intervention. Au niveau national, un minimum d'organisation des secours est prévu, notamment à travers les plans d'organisation des secours et la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de sécurité alimentaire.

En vue de renforcer les capacités de la DGPC dans la prévention et la gestion des catastrophes, le gouvernement du Mali et ses partenaires envisagent de mettre en œuvre de façon synergique le Projet de renforcement des capacités pour l'atténuation des risques liés aux catastrophes. Cet appui se fera conformément aux règles et procédures d'Exécution nationale en collaboration avec le Ministère de la Sécurité Intérieure et de la Protection Civile, responsable de la gestion des risques et catastrophes. D'autres structures pertinentes de l'Etat, comme les centres opérationnels de la Police Nationale, de la Gendarmerie Nationale, le centre des opérations de l'Etat Major Général des Armées, les services de permanence de secours de la protection civile ainsi que la société civile y seront associés.

Le projet sera exécuté par le gouvernement du Mali, au sein du Ministère de la Sécurité Intérieure et de la Protection Civile. La Direction Générale de la Protection Civile (DGPC) assurera la réalisation, le suivi technique, et la supervision du projet en tant qu'agence d'exécution, en étroite collaboration avec le Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales (à travers la direction nationale des collectivités territoriales) et le Haut Conseil des Collectivités (HCC).

L'orientation générale du projet est assurée par un comité de pilotage présidé par le Ministre de la Sécurité Intérieure et de la Protection Civile ou son représentant.

Ce comité est composé (voire figure 1) des représentants:

- des Ministères chargés de la Planification, des Collectivités Locales, de l'Environnement, des Mines, des Transports, de la Défense Nationale, de la Sécurité et de la Météorologie ;
- du Commissariat à la Sécurité Alimentaire ;
- du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ;
- de la Coopération Danoise pour le Développement au Mali ;
- du Programme de Micro finances du Fonds pour l'Environnemental Mondial (PMF/FEM) ;
- CCA-ONG ;
- SECO-ONG;

Il aura comme tâches principales l'adoption des rapports d'activités techniques et financiers, l'approbation des programmes et budgets annuels du projet et la prise de toutes mesures susceptibles d'assurer une meilleure exécution du programme.

Pour l'examen des documents, le comité de pilotage se réunira chaque six mois.

En matière de gestion du projet, le gouvernement étant l'agence d'exécution, les règlements du PNUD seront appliqués.

Le gouvernement désignera un Directeur National conformément au manuel des règles et procédures pour le Mali aussitôt après la signature du document de projet.

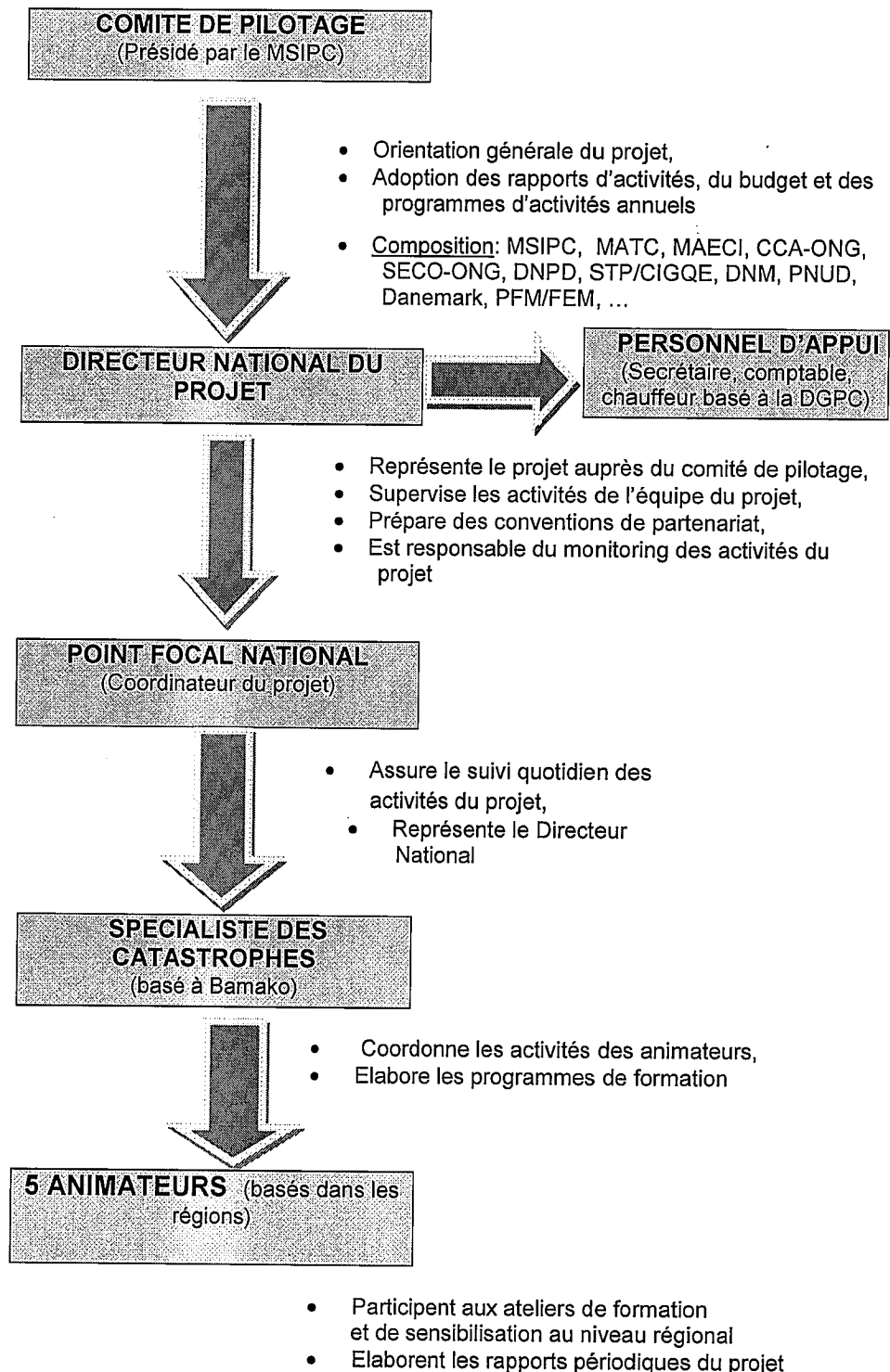
Le Directeur National, sous la supervision du comité de pilotage aura sous son autorité une équipe de gestion composée de:

- ✓ Un point focal national breveté et spécialiste en prévention et gestion des catastrophes, domicilié à la DGPC,
- ✓ Un Expert National, spécialiste des catastrophes naturelles;
- ✓ 5 animateurs;
- ✓ le personnel d'appui du projet (secrétaire, chauffeur, assistant administratif et financier).

Sous l'autorité du Directeur National, l'équipe de gestion sera chargée de:

- la coordination, le contrôle, l'encadrement et le suivi des activités du Projet;
- l'élaboration des programmes et budgets annuels;
- la préparation des conventions de partenariat;
- l'élaboration des rapports d'activités du projet.

Figure 1: Organigramme du projet



3.2 Les Partenaires

La croissance continue des pertes dues aux catastrophes naturelles a motivé la mise en place par le gouvernement d'un comité interministériel de gestion des inondations.

Le projet compte profiter de cette plate-forme pour élargir la sensibilisation des populations et contribuer à la mise en place de capacités venant en complément des initiatives existantes, cherchant à pallier les difficultés constatées dans la gestion des catastrophes au Mali.

La réalisation des résultats escomptés du projet passera par la mise en œuvre d'une stratégie de partenariat concernant l'ensemble des partenaires impliqués.

Le projet travaillera en étroite collaboration avec les structures techniques nationales (comme le STP/CIGQE) pour une meilleure prévention et gestion des dommages environnementaux provoqués par les catastrophes et risques naturels. Elles seront spécifiquement impliqués dans les activités de la plate-forme nationale et dans l'organisation des ateliers régionaux en liaison avec la base des données, DOSE.

Les partenaires en charge de la gestion des catastrophes ainsi que les ONG/OCBs identifiées lors du précédent projet seront membres du comité de pilotage en vue d'une meilleure appropriation du processus.

En plus de l'assistance technique et financière, le PNUD jouera, un rôle de catalyseur et de mobilisation d'autres partenaires en vue d'une meilleure coordination et une harmonisation des actions des autres partenaires techniques et financiers.

Le PMF/FEM interviendra par une participation active aux ateliers de renforcement des capacités, aux missions conjointes d'identification, de suivi/évaluation des activités ainsi qu'au financement des projets communautaires en rapport avec les thèmes du FEM, en particulier aux risques liés aux catastrophes. Ces projets à destination des OCBs/ONG seront approuvés par le comité national de pilotage auquel s'adjoindra la DGPC. Le projet travaillera à définir les termes d'un accord de partenariat avec le PMF/FEM.

Au niveau bilatéral, un accord de partenariat entre le PNUD et l'Ambassade du Royaume du Danemark au Mali, permettra une large implication du Danemark dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi/évaluation des activités du projet.

Le projet continuera aussi à établir des relations de partenariat en soumettant des activités susceptibles d'être supportées par OCHA, UNISDR, le Programme Mondial d'Identification des Risques (GRIP), la Division des Alertes Précoces et des Evaluations (DEWA) du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), ainsi que la Banque Mondiale dans le cadre du «Global Facility».

3.3 Cadre de suivi et d'évaluation

Le gouvernement (au travers du comité de pilotage), le PNUD et l'Ambassade du Royaume du Danemark au Mali effectueront une revue commune semestriellement; la première revue doit être effectuée suite au premier trimestre (trois mois) de la mise en œuvre du projet. Une visite annuelle des sites d'exécution du projet devra être planifiée et effectuée de manière conjointe.

Pour les rapports d'activité, ils se feront conformément aux procédures NEX et seront assurés par l'équipe du projet avec le soutien des partenaires techniques et financiers (PNUD, l'Ambassade du Royaume du Danemark au Mali, PMF/FEM,...). Les rapports d'activités périodiques seront établis afin de vérifier si les activités ont été entreprises selon l'ordre chronologique défini et si elles ont été accomplies dans le temps. Ces rapports doivent inclure la situation budgétaire afin d'identifier/contrer les éventuelles contraintes budgétaires. Ces rapports seront élaborés par le Directeur National du projet et soumis au MAE, au PNUD, à l'Ambassade du Royaume du Danemark et au PMF/FEM.

a) Suivi des responsabilités et des évènements:

Un schéma détaillé des réunions de revue du projet sera développé par l'équipe de gestion du projet, en consultation avec les partenaires et incorporé dans le rapport de démarrage du projet (chronogrammes indicatifs des réunions du comité de pilotage et activités de suivi-évaluation du projet).

b) Suivi journalier de la mise en œuvre:

Le suivi journalier de la mise en œuvre des activités sera la responsabilité du Directeur National du projet, sur la base du plan de travail annuel du projet et des indicateurs. L'équipe du projet informera le bureau local du PNUD et les partenaires techniques et financiers des retards ou difficultés rencontrés pendant la réalisation, pour que l'appui approprié ou les mesures correctives puissent être adoptés à temps et de façon efficace.

c) Suivi périodique de la mise en œuvre:

Le suivi périodique de la mise en œuvre sera fait par les partenaires impliqués sous forme de réunions et de visites de terrains avec la direction du projet. Cela permettra à toutes les parties de se faire une idée des contraintes ou difficultés et de trouver une solution corrective à temps afin d'assurer une mise en œuvre efficace des activités du projet.

Le Directeur National en collaboration avec l'équipe du projet, sera responsable de la préparation et de la soumission des rapports qui font partie du processus de suivi.

Dans le Cycle du projet

Conformément aux procédures d'exécution nationales, les activités seront mises en œuvre suivant la mise à disposition des fonds accompagnés d'un plan de décaissement trimestriel et des rapports financiers élaborés et déposés au plus tard le 15 du trimestre suivant.

Un audit annuel sera fait par la section des comtes de la Cour Suprême.

Les contributions du PNUD et de l'Ambassade du Royaume du Danemark au Mali seront soumises exclusivement aux procédures de vérification internes et externes des comptes prévus par le règlement financier, les règles de gestion financière et les directives du NEX. Les pièces comptables seront conservées au sein de la Direction Administrative et Financière (DAF) du Ministère De la Sécurité Intérieure et de la Protection Civile pour une durée de cinq (5) ans.

Des représentants de RIGSREVISIONEN (l'Institution supérieure de contrôle des comptes publics du Danemark) et/ou l'Ambassade de Danemark à Bamako pourront entreprendre, à partir de toute la documentation pertinente, toute vérification ou toute inspection jugée nécessaire pour ce qui regarde l'affectation des fonds consentis au PNUD et la DGPC en vertu de la présente convention.

La contribution du gouvernement sera soumise exclusivement aux procédures de contrôle et de vérification en vigueur.

- Sur une base trimestrielle, une évaluation de la qualité doit enregistrer les progrès vers la réalisation de résultats clés, reposant sur des critères de qualité et méthodes de capture de gestion de la qualité dans le tableau ci-dessous;
- Sur la base de l'analyse initiale des risques présentés, un «risk board» sera activé dans Atlas et régulièrement mis à jour par l'examen de l'environnement externe qui pourrait affecter la réalisation du projet;
- Sur la base des informations enregistrées dans Atlas, un rapport sur l'état d'avancement trimestriel du projet doit être soumis au comité de pilotage du projet en utilisant le format standard de rapport.
- Un cadre de leçons apprises doit être activé et mis à jour régulièrement pour assurer la formation continue et l'adaptation au sein de l'organisation et aussi pour faciliter la rédaction du rapport sur les leçons apprises en fin de projet.
- Un plan de suivi sera activé et mis à jour dans ATLAS pour suivre les principales actions.

Sur une base annuelle

- **Rapport de la revue annuelle:** Un rapport de revue annuelle sera préparé par le point focal National sous la supervision du Directeur et soumis au comité de pilotage. Ce rapport sera conforme aux normes établies dans ATLAS. Il couvrira les activités annuelles avec des informations mises à jour ainsi qu'un résumé des résultats atteints par rapport aux cibles préalablement définis.
- **Une revue annuelle de projet:** Basée sur le rapport ci-dessus, la revue annuelle de projet sera conduite à peu près pendant le quatrième trimestre d'une année pour évaluer l'état de mise en œuvre du projet et pour élaborer le plan de travail pour l'année suivante. Lors de la dernière année, cette revue servira d'évaluation finale. Elle sera conduite par le Comité de pilotage qui peut impliquer d'autres parties prenantes, selon les besoins. La revue examinera dans quelle mesure des progrès ont été réalisés dans l'atteinte des résultats et dans quelle mesure ces progrès sont cohérents par rapport aux objectifs spécifiques.

A la fin du projet une évaluation finale sous forme d'audit de fin de projet conduite par une équipe indépendante et externe sera effectuée, conformément à la programmation des politiques et des procédures décrites dans le «Guide de l'utilisateur du PNUD».

Gestion de la qualité des résultats relatifs aux activités du projet

OBJECTIF 1: Elaboration des outils de prévention et de gestion des catastrophes		
Activité Résultat 1 (Atlas Activity ID)	Consolidation de la plate nationale et des plateformes régionales de prévention et de gestion de catastrophes	Date début: 01/01/09* Date de fin: 10/01/09
Finalité	<i>Toutes les parties des plateformes sont impliquées dans la réduction des pertes dues aux catastrophes</i>	
Description	Consolider les acquis lors d'ateliers, Acquérir des moyens informatiques, Organiser des ateliers de pré validation et de validation des FICAR, Développer le programme de traitement des données, Renforcement des équipements de la DGPC	
Indicateurs	Source de vérification	
- Les acquis des régions de Kayes, Sikasso et Mopti en matière de plateformes sont consolidés,	- Au niveau national et régional, existence physiques et activités sur le terrain - L'existence de centre d'alertes et de réponse	
- Des représentants techniques et administratifs sont formés à la collecte de données en situation de crises, - Les FICAR pour toutes les communes des 5 régions sont validés - Le nombre de cartes élaborées	- Site Internet actif - Cartes et données des risques et catastrophes disponibles - Le Server cartographique de la DGPC est disponible sur Internet	
- Les rapports des trois études de terrain - Les zones à risques sont identifiées et connues de tous	Les populations sont largement impliquées dans la gestion des catastrophes	
- Toutes les communes ont un plan de contingence efficace, - Les plans d'organisation des secours (Plan ORSEC) sont opérationnels tant au niveau régional que national	- Documents existants - Enquêtes sur le terrain	

OBJECTIF 2: Sensibilisation/Information/Formation des acteurs		
Activité Result 1 (Atlas Activity ID)	<i>Les outils de prévention et de gestion des catastrophes</i>	Start Date: 01/01/09 End Date: 10/01/09
Finalité	Les populations sont bien conscientes des risques de catastrophes de leurs communautés et prennent des mesures adéquates en cas de sinistres	
Description	Dissémination de la législation sur la prévention et la gestion des risques et catastrophes, Organisation d'exercices de simulation, Sensibilisation des populations, Initiation de projets pilotes de réhabilitation et de prévention des catastrophes	
Indicateurs	Source de vérification	
273 communes et 650 représentants techniques et administratifs sont formés dans la prévention et la gestion des catastrophes	Documents de projet, rapports de séminaires, fascicules produits	
9 exercices de simulation de catastrophes sont organisés	Documents de projet Rapports d'activités	
3 journées mondiales de la Protection Civile et 3 journées internationales de la Prévention des catastrophes sont organisées, 6 débats à la TV et 6 conférences écoles et universités	Documents de projet Rapports d'activités Constats sur le terrain	
3 projets de surcreusement de marres ou des puits de grand diamètre, 2 forêts dégradées ont été restaurées, 8 zones villageoises sont assainies après des catastrophes	Réalizations existantes sur le terrain, Rapports d'études du terrain	

3.4 Cadre légal

Le présent document de projet constitue l'instrument visé dans l'accord type d'assistance de base conclu entre le Gouvernement de la République du Mali et le Programme des Nations Unies pour le Développement le 9 juin 1978 et révisé le 3 juin 1980.

L'administration globale du programme sera régie par les règles et procédures du PNUD, contenues dans le Manuel de Programmation et dans le contexte politique défini par le Conseil d'Administration.

Conformément à l'article III de l'Accord de Base, la responsabilité de la sûreté et de la sécurité de l'agence d'exécution, de son personnel, de ses biens et des propriétés du PNUD incombe à la Direction Générale de la Protection Civile.

L'agence d'exécution doit :

- a) mettre en place et maintenir un plan de sécurité approprié compte tenu de la situation sécuritaire dans le pays ;
- b) assumer tous les risques et responsabilités liés à la sécurité des agents de mise en œuvre du projet ainsi que la mise en œuvre intégrale du plan de sécurité.

Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan a été mis en place et de proposer des modifications si nécessaires. Le défaut d'établissement et de mise en œuvre d'un plan de sécurité approprié tel que requis ci-dessus sera considéré comme une violation du présent accord.

L'agence d'exécution s'engage à entreprendre tous les efforts raisonnables pour veiller à ce qu'aucun des fonds du projet, reçu en vertu du présent document, ne soit utilisé pour fournir un appui à des individus ou entités associés au terrorisme, et que les destinataires des sommes éventuellement fournies par le PNUD n'apparaissent pas sur la liste établie par le Conseil de Sécurité sur la base de la Résolution 1267 (1999).

Cette liste peut être consultée sur le site suivant :

<http://www.un.org/Docs/sc/committees/1267/1267ListEng.htm>

Cette disposition doit être introduite dans tous les contrats de sous-traitance ou accords conclus dans le cadre de ce document de projet.

Tout transport de biens d'équipements couverts dans le cadre du présent document devra respecter le principe de la libre participation au commerce international sous le régime de la concurrence libre et loyale. Tout envoi arrivant des pays tiers, sera exempté de tout droit d'importation, taxe, droit national ou toutes autres charges publiques telles que la surtaxe à l'importation, le droit compensatoire d'impôts indirects, le dépôt se rapportant à la délivrance de permis de règlement ou d'importation.

Le Ministère de la Sécurité Intérieure devra se soumettre aux lois nationales et aux réglementations internationales, y compris la Convention des Nations Unies sur le travail des enfants et les conventions du Bureau International Protection Civile à travers la Direction Générale de la Protection Civile (DGPC) du Travail. La DGPC devra s'assurer qu'aucun enfant de moins de 14 ans ou de l'âge de scolarisation obligatoire s'il est supérieur à 14 ans, ne sera engagé dans un travail ou activité lancé dans le cadre du présent projet.

Aucune offre, aucun paiement, rémunération ou bénéfice pouvant être considérés comme pratiques illégales ou de corruption, ne doivent être directement ou indirectement réalisés, promis, recherchés ou acceptés, tels que pots de vin ou rémunérations illégales dans le cadre des activités décrites dans ce projet, y compris les appels d'offres et exécution de contrats. Toute pratique illégale sera cause d'annulation immédiate du présent accord et pourra entraîner toutes actions appropriées, civiles et judiciaires. En conséquence à ce type de pratiques, le Gouvernement du Danemark pourra procéder à l'exclusion définitive du bénéficiaire du présent accord, pour tout autre projet ultérieur sous financement danois.

IV. ANNEXES :

1. Accord de partenariat entre l'Ambassade du Royaume du Danemark au Mali et le PNUD
2. Termes de référence du poste de spécialiste en catastrophes naturelles
3. Termes de référence du poste d'animateur

**ACCORD DE PARTICIPATION AUX COÛTS ENTRE DANIDA, REPRESENTE PAR
L'AMBASSADE DU ROYAUME DU DANEMARK A BAMAKO ET LE PROGRAMME DES
NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (PNUD)**

CONSIDÉRANT que l'Ambassade du Royaume du Danemark au Mali et le Programme des Nations Unies pour le développement ont convenu d'évoluer en partenariat et de mettre en œuvre le Projet de renforcement des capacités des structures étatiques et des collectivités décentralisées pour atténuer les risques liés aux catastrophes ;

CONSIDÉRANT que le présent accord couvre la période 2008-2011 ;

CONSIDÉRANT que l'Ambassade du Royaume du Danemark s'engage par le présent accord à verser des fonds au PNUD au titre de la participation aux coûts pour la réalisation du projet ;

CONSIDÉRANT que le PNUD est prêt à recevoir et administrer la contribution de l'Ambassade du Royaume du Danemark aux fins de la réalisation du projet ;

CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Mali a été dûment informé de la contribution de l'Ambassade du Royaume du Danemark au projet ;

CONSIDÉRANT que le PNUD désignera le Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile comme agent de réalisation du projet conformément aux dispositions contenues dans le document de projet ;

Le PNUD et l'Ambassade du Royaume du Danemark ont convenu de ce qui suit :

Article premier. La Contribution

1.a) L'Ambassade du Royaume du Danemark versera au PNUD, conformément à l'échéancier ci-dessous, une somme de 2.000.000 DKK (deux millions couronnes danoises), représentant la contribution de l'Ambassade du Royaume du Danemark pour le financement du Projet de renforcement des capacités des structures étatiques et des collectivités décentralisées pour atténuer les risques liés aux catastrophes. Cette contribution sera déposée dans le compte suivant :

UNDP (DKK) Contributions Account
Danske Bank, Frederiksborggade 11, Copenhagen
Account # 3996034445
SWIFT Address: DABADKKK

Échéancier des versements

Somme

Octobre 2008

1,000.000 DKK

Avril 2009	250.000 DKK
Octobre 2009	250.000 DKK
Avril 2010	250.000 DKK
Octobre 2010	250.000 DKK

b) L'Ambassade du Royaume du Danemark informera le PNUD du versement de la contribution par un message électronique contenant les renseignements relatifs au paiement adressé à contributions@undp.org

2. La valeur du paiement, si celui-ci est effectué dans une devise autre que le dollar des États-Unis, est déterminée en appliquant le taux de change opérationnel des Nations Unies en vigueur à la date de paiement. En cas de modification du taux de change opérationnel des Nations Unies avant l'utilisation entière par le PNUD du paiement, la valeur du solde des fonds toujours en sa possession à ce moment-là est ajustée en conséquence. Si, dans un tel cas, une perte de la valeur du solde des fonds est enregistrée, le PNUD en informe le donateur en vue de déterminer si un financement supplémentaire peut être fourni par celui-ci. Si ce financement supplémentaire n'est pas disponible, l'assistance devant être fournie dans le cadre du projet peut être réduite, suspendue ou abandonnée par le PNUD.

3. L'échéancier des paiements ci-dessus tient compte du fait que les paiements doivent être effectués avant l'exécution ou la mise en œuvre des activités envisagées. Il peut être modifié pour s'adapter à l'avancement de l'exécution du projet.

4. Le PNUD accepte et administre la contribution conformément à ses propres règles, règlements et directives.

5. Tous les comptes et états financiers doivent être libellés en dollars des États-Unis.

Article II. Utilisation de la contribution

1. Le PNUD et le Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile ne s'acquitteront des responsabilités qui leur incombent en vertu du présent accord et des documents pertinents relatifs au projet que si le PNUD reçoit la contribution, conformément à l'échéancier des versements figurant à l'article premier, paragraphe 1, ci-dessus.

2. Si des augmentations imprévues dans les dépenses ou les engagements sont attendues ou réalisées (qu'elles soient dues à des facteurs inflationnistes, à la fluctuation des taux de change ou à des impondérables), le PNUD soumet à l'Ambassade du Royaume du Danemark en temps opportun une estimation supplémentaire du financement complémentaire qui sera nécessaire. L'Ambassade du Royaume du Danemark au Mali fera tout son possible pour obtenir les fonds supplémentaires requis.

3. Si les paiements visés à l'article premier, paragraphe 1, ci-dessus ne sont pas reçus conformément à l'échéancier des versements ou si le financement supplémentaire requis conformément au paragraphe 2 ci-dessus ne peut être obtenu de l'Ambassade du Royaume du Danemark ou d'autres sources, l'assistance devant être fournie en vertu du présent accord peut être réduite, suspendue ou abandonnée par le PNUD.

4. Tout intérêt généré par les fonds danois est remboursé à l'Ambassade Royale du Danemark.

Article III. Administration et rapports

1. La gestion et les dépenses du projet sont régies par les règles, règlements et directives du PNUD.
2. Le bureau du PNUD fournira à l'Ambassade du Royaume du Danemark les rapports décrits ci-après ou une partie de ces rapports établis conformément aux procédures du PNUD en matière de comptabilité et de rapports.
 - a) Un rapport semi-annuel sur l'état d'avancement du programme pour la durée de l'accord, ainsi que le budget approuvé le plus récent, émanant du bureau de pays.
 - b) Un état financier annuel certifié au 31 décembre de chaque année et devant être présenté au plus tard le 30 juin de l'année suivante, émanant de la Division des finances et de l'administration du Bureau de la gestion du PNUD.
 - c) PNUD Mali s'assurera que la contribution danoise au projet est inscrite dans le budget global du PNUD.
 - d) Un rapport final résumant les activités du programme et les incidences des activités et contenant également les données financières provisoires, émanant du bureau de pays dans les six mois suivant la date d'achèvement ou de résiliation de l'accord.
 - e) Un état financier annuel certifié à l'achèvement du programme devant être présenté au plus tard le 30 juin de l'année suivant la clôture financière du programme, émanant de la Division des finances et de l'administration du Bureau de la gestion du PNUD.
3. Si des circonstances particulières le justifient, le PNUD peut fournir des rapports plus fréquents aux frais de l'Ambassade du Royaume du Danemark.

Article IV. Services administratifs et d'appui

1. Conformément aux décisions et directives du Conseil d'administration du PNUD reflétées dans sa Politique de recouvrement des coûts au titre des mécanismes de financement autres que les ressources de base, les frais suivants seront imputés à la contribution au titre de la fourniture de services d'appui selon deux catégories de coûts distinctes, à savoir :

- a) Les coûts indirects subis par les entités du siège et les bureaux de pays du PNUD pour la fourniture de services généraux d'appui administratif. Pour couvrir ces coûts, il sera imputé à la contribution une redevance de 7 %.

b) Les coûts directs subis du fait de la fourniture de services d'appui à la mise en œuvre par le PNUD et le Ministère de la Sécurité Intérieure et de la Protection Civile. Sous réserve qu'ils sont associés sans ambiguïté au programme spécifique, ces coûts sont inscrits au budget du programme et imputables à un poste budgétaire défini et, dans le cas de services de transactions clairement identifiables, imputés au programme aux taux standard.

2. Le total des montants inscrits au budget du projet, additionné des coûts estimés des services d'appui y afférents, ne doit pas dépasser le total des ressources mises à disposition au titre du présent accord et des fonds provenant d'autres sources de financement qui peuvent être mis à la disposition du projet pour les coûts du projet et pour les coûts d'appui.

Article V. Évaluation

Tous les programmes et projets du PNUD sont évalués en conformité avec la Politique d'évaluation du PNUD. Le PNUD et le Gouvernement du Mali, en consultation avec d'autres dépositaires d'enjeux, se mettront conjointement d'accord sur l'objectif, l'utilisation, le calendrier, les mécanismes de financement et les termes de référence du programme d'évaluation d'un projet, y compris une évaluation de la contribution à un résultat recensé dans le Plan d'évaluation. Le PNUD commandera l'évaluation et celle-ci sera effectuée par des évaluateurs externes indépendants.

Article VI. Équipement

La propriété de l'équipement, des fournitures et des autres biens financés à partir de la contribution est assignée au PNUD jusqu'à la fin du projet. Les questions relatives au transfert de la propriété par le PNUD sont déterminées conformément aux politiques et procédures pertinentes du PNUD. Au terme de l'accord, les parties s'accorderont sur son affectation.

Article VII. Audits

La contribution est soumise exclusivement aux procédures de vérification interne et externe prévues par les règles, règlements financiers et directives du PNUD. Si le rapport d'audit du Comité des commissaires aux comptes du PNUD fourni au Conseil d'administration contient des remarques relatives à la contribution, ces renseignements sont communiqués à l'Ambassade du Royaume du Danemark.

Article VIII. Achèvement de l'accord

1. Le PNUD informera l'Ambassade du Royaume du Danemark de l'achèvement de toutes les activités ayant trait au projet.

2. Nonobstant l'achèvement du projet, le PNUD conserve le solde inutilisé des versements jusqu'à ce que tous les engagements pris et toutes les obligations contractées aux fins de la réalisation du projet aient été honorés et jusqu'à ce qu'il ait été mis fin méthodiquement aux activités du projet.

3. Si le solde inutilisé des versements s'avère insuffisant pour satisfaire à tous les engagements et à toutes les obligations susmentionnées, le PNUD en informe l'Ambassade du Royaume du Danemark et le consulte sur la façon d'y satisfaire.

4. Le solde des paiements restant après qu'il a été satisfait aux engagements et obligations susmentionnés est liquidé par le PNUD en consultation avec l'Ambassade du Royaume du Danemark.

Article IX. Résiliation de l'accord

1. Après consultation entre l'Ambassade du Royaume du Danemark, le PNUD et le Gouvernement du Mali, et sous réserve que les paiements déjà reçus additionnés aux autres fonds mis à la disposition du projet soient suffisants pour faire face à tous les engagements pris et à toutes les obligations contractées aux fins de l'exécution du projet, le présent accord peut être résilié par le PNUD ou par l'Ambassade du Royaume du Danemark. L'accord cesse de produire effet trente (30) jours après que l'une des parties ait notifié par écrit à l'autre partie sa décision de le résilier.

2. Nonobstant la résiliation du présent accord en tout ou en partie, le PNUD continue de garder les paiements inutilisés jusqu'à ce qu'il ait été satisfait aux engagements pris et aux obligations contractées durant l'exécution, en tout ou en partie, du projet pour lequel cet accord est résilié, et jusqu'à ce qu'il ait été mis fin méthodiquement aux activités du projet.

3. Le solde des versements restant une fois qu'il a été satisfait aux engagements et obligations susmentionnés est liquidé par le PNUD en consultation avec l'Ambassade du Royaume du Danemark.

Article X. La Corruption et le Règlement des litiges

Anti-corruption:

Les parties conviennent qu'il est important de prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter les pratiques de corruption. A cette fin, le PNUD devra maintenir des standards de conduite qui guident la performance de son staff, y compris la proscription de pratiques de corruption en lien avec la gestion des contrats, subventions ou autres bénéfices, comme stipulés dans les règles et procédures du staff des Nations Unies, les règles et procédures financiers du PNUD, et le manuel de procédure du PNUD.

Article XI. Amendement de l'accord

Le présent accord peut être amendé au moyen d'un échange de lettres entre l'Ambassade du Royaume du Danemark et le PNUD. Les lettres échangées à cette fin font alors partie intégrante du présent accord.

Article XII. Entrée en vigueur

Le présent accord entrera en vigueur lorsque l'Ambassade du Royaume du Danemark et le PNUD auront signé le présent Accord. L'Accord deviendra effectif dès que l'Ambassade du Royaume du Danemark aura effectué et transmis au PNUD l'ordre de versement de la contribution conformément à l'échéancier des paiements figurant à l'article premier, paragraphe 1, du présent Accord et lorsque le descriptif de projet a été signé par les parties concernées.

EN FOI DE QUOI les soussignés, dûment autorisés, ont souscrit le présent accord en langue française, en deux exemplaires.

Pour l'Ambassade du Royaume du Danemark au Mali

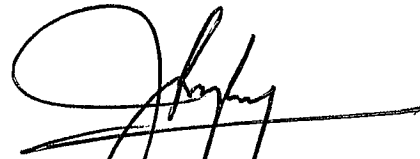


Margit Thomsen
Ambassadeur

Date

19/11/08

Pour le Programme des Nations Unies
pour le développement:



Joseph Byll -Catama
Représentant résident

Date

24/11/08

1. DESCRIPTION

1.1 Paramètres généraux

Titre : VNU spécialiste des catastrophes

Titulaire :

Taux d'activité en %: 100

Projet : Renforcement des capacités pour la réduction des risques de catastrophes

Durée : 1 an renouvelable

Durée du projet : 3 ans

Lieu d'affectation : Bamako

1.2 Positionnement hiérarchique

Dénomination du poste du supérieur direct: Expert National

Postes hiérarchiquement subordonnés: animateurs

2. HISTORIQUE

Dans le monde entier, surtout après le tsunami qui s'est produit dans l'océan indien en décembre 2004, les Etats reconnaissent de plus en plus la nécessité de réduire de manière méthodique l'impact accru des catastrophes. Réduire les risques de catastrophes relève cependant d'un problème de développement d'ordre à la fois transversal et complexe. Il fait appel à un engagement sur le plan politique et juridique, à la compréhension du public, à une certaine connaissance scientifique, à une planification diligente du développement, à une application responsable des politiques et des législations, à des systèmes d'alerte précoce axés sur les populations et à des mécanismes efficaces de réponse aux catastrophes. L'actualité est là pour nous rappeler l'importance d'avoir une planification face aux risques de catastrophes (Caroline du Nord en 2004; Birmanie en 2008...)

Or, il se trouve qu'une plate forme nationale incluant toutes les parties concernées pour la réduction des risques de catastrophes (RRC) serait en mesure d'apporter et de mobiliser les connaissances, les aptitudes et les ressources nécessaires pour intégrer la RRC dans les politiques de développement sectoriel.

Le Mali étant un pays exposé en permanence aux risques climatiques (pluviométrie aléatoire et souvent insuffisante) et à leurs conséquences catastrophiques, a décidé de mettre en œuvre une plateforme nationale pour la prévention des catastrophes naturelles en mai 2007.

Le projet de renforcement des capacités nationales en gestion des catastrophes naturelles (2004-2007) exécuté par la Direction Générale de la Protection Civile a abouti aux constats suivants :

- La persistance de la menace des vecteurs de destruction des récoltes (criquets pèlerins, oiseaux migrateurs, parasites du coton)
- l'incertitude dans la prévision des cycles pluviométriques, marqué à la fois par un retard des pluies sur l'ensemble du territoire ainsi qu'une abondance des précipitations dans des zones anciennement confrontées à la sécheresse (région sahéliennes)
- l'augmentation des sinistres dus aux inondations avec des dommages importants sur l'habitat et la vie des populations (destruction de cultures, maladies etc.) ;

- enfin, la persistance des facteurs favorisant la désertification (déboisement et avancée du désert, sécheresse endémique).

Le présent projet du gouvernement du Mali qui vient en continuation du précédent, recherche l'assistance technique et financière des partenaires en matière de prévention et de gestion des catastrophes, en visant l'atteinte des objectifs du Millénaire du Développement (OMD), à travers l'atténuation de la pauvreté. Il s'inspire de même des résolutions de la conférence de l'Union Africaine sur les catastrophes tenue à Addis Abeba en décembre 2005, préconisant entre autres mesures, l'inclusion de la dimension prévention des catastrophes dans les processus de planification du développement, la mise en place d'un cadre institutionnel adéquat, la prévention de la réduction des risques de catastrophes liés aux changements climatiques... Dans ce contexte, le gouvernement du Mali, le PNUD, le PVNU et autres partenaires envisagent de mettre en œuvre de manière conjointe un programme de RRC en vue d'atténuer les risques liés aux changements climatiques pour la période 2008-2012. Pour la mise en œuvre de ses activités, le projet recherche actuellement un VNU national spécialiste des catastrophes

3. Tâches:

- Contribuer à la préparation des plans annuels de travail du Projet, dans un format qui est en adéquation avec le rapportage, la budgétisation, les procédures de suivi évaluation du Gouvernement et les Directives du PNUD pour les procédures d'exécution nationale, sur une base du document du Projet et en collaboration avec le Comité de Pilotage;
- Coordonner et suivre les activités des animateurs;
- Organiser et superviser les ateliers et les activités de formation nécessaires pendant l'exécution du Projet;
- Participer à la préparation des rapports périodiques tels que prévus dans les procédures en vigueur au PNUD et au niveau du Gouvernement ;
- Fournir l'assistance et l'encadrement nécessaires aux différentes parties impliquées au projet;

4. Résultats attendus

- les rapports mensuels d'activités et tout rapport technique nécessaire au bon déroulement des activités du projet;
- l'encodage des données de suivi des activités au niveau des régions
- formation des animateurs

5. Qualifications :

- Le candidat devra être titulaire d'un diplôme universitaire supérieur dans le domaine des sciences naturelles, du développement durable, ou de l'environnement avec une expérience d'au moins deux (2) ans dans la gestion des catastrophes.
- Avoir une expérience solide dans les programmes de renforcement des capacités et du Suivi-Evaluation;
- Expérience dans la formation est souhaitée

- **Connaissance Informatique:**

- Parfaite maîtrise des outils informatiques de collecte et de présentation des données;
- Connaissances dans le domaine des systèmes d'information Géographiques (SIG);

- **Connaissance en langues :**

- Le français est la langue officielle au Mali. Pour le poste annoncé la capacité d'analyse et de maîtrise de la langue orale et écrite du français est nécessaire. La connaissance pratique de l'anglais serait un avantage

1. DESCRIPTION

1.1 Paramètres généraux

Titre: Animateur

Titulaire:

Taux d'activité en %: 100

Projet: Renforcement des capacités pour atténuer les risques de catastrophes au Mali

Durée: 1 an renouvelable

Durée du projet: 3 ans

Lieu d'affectation: Région

1.2 Positionnement hiérarchique

Dénomination du poste du supérieur direct: Spécialiste des catastrophes

Postes hiérarchiquement subordonnés: Aucun

2. Description des tâches

- Identifier les zones et populations à fortes expositions aux risques de catastrophes;
- Organiser des séances d'information à l'intention des populations sur les textes réglementaires relatifs aux catastrophes et aux objectifs du projet ;
- Appuyer la mise en place des fiches d'information sur les catastrophes;
- Participer à l'organisation des visites d'échange inter communales;
- Identifier les contraintes environnementales dans les communes et rechercher des solutions avec les bénéficiaires;
- Participer aux séances d'information sur toute innovation susceptible d'atténuer les pertes liées aux catastrophes ;
- Il est chargé du suivi local du projet en fonction des outils établis à cet effet et de la compilation et de l'analyse des données pour la préparation des différents rapports

3. Résultats attendus

- les rapports mensuels d'activités des communes
- les programmes d'activités mensuels au niveau des communes

4. Qualifications :

Le candidat au poste sera titulaire d'au moins le niveau du Bac+2 dans les domaines du développement communautaire avec une expérience dans les programmes de suivi évaluation. Il devra justifier d'une expérience dans le renforcement des capacités des OCB et la sensibilisation des populations.

25